

ANNALES

ÉCONOMIES - SOCIÉTÉS - CIVILISATIONS

ÉTUDES

MUTATIONS MONÉTAIRES DANS L'ANCIENNE FRANCE

*Seconde partie**

En première ligne, ici, il nous faut placer *la modification du rapport légal des deux métaux monnayés* — l'or et l'argent.

Comme tous les régimes bimétallistes, le régime monétaire de l'ancienne France supposait en effet, depuis la révolution du XIII^e siècle, *un rapport d'échanges fixe* entre les pièces d'or et les pièces d'argent. Ce rapport s'établissait non directement, mais par l'intermédiaire de la monnaie de compte, baromètre général des valeurs. Prenons un exemple : en 1660, la pièce d'or type est le louis qui renferme environ 6 g. 81 d'or et circule pour la valeur de 10 livres. La pièce d'argent type est l'écu qui contient environ 27 g. 95 d'argent et a cours pour 3 livres. La livre est donc représentée *en or* par le dixième de 6 g. 81, soit 68 cg. — et en argent par le tiers de 27 g. 95, soit 932 cg. Le rapport d'échange des deux métaux s'établit donc à 68 pour 932 ou environ 1 contre 13,6.

Or, il arrivait que ce rapport légal cessait de coïncider avec celui du commerce. On peut, à vrai dire, se demander comment il pouvait se former un cours commercial des métaux précieux indépendant du cours des monnaies. La réponse est simple. D'une part, ces métaux ne servaient pas qu'aux frappes. Ils étaient, comme matière première de l'orfèvrerie, une véritable marchandise.

* Voir la première partie de l'article de Marc BLOCH dans le n° 2, avril-juin 1953, p. 145-158.

Or les objets d'orfèvrerie étaient alors d'autant plus répandus qu'ils constituèrent longtemps, autant ou presque que la monnaie (voire même, durant le haut moyen âge, beaucoup plus qu'elle), un moyen de conservation des valeurs. Beaucoup de riches, plutôt que d'amasser des pièces d'une monnaie sans cesse mutante, préféraient accumuler la vaisselle plate ou les bijoux qui, du moins, réjouissaient les yeux et rendaient des services immédiats ; s'agissait-il d'églises, on amassait des vases liturgiques. Au jour du besoin, on engageait chez un prêteur complaisant bijoux, aiguères ou patènes ; ou bien on les faisait fondre à l'atelier monétaire proche. — Ajoutons que, pendant longtemps, les lingots servirent aux paiements à côté des monnaies ; il arrivait qu'on en emportât en voyage pour les morceler au fur et à mesure des ateliers monétaires rencontrés, de façon à avoir toujours sous la main des monnaies du lieu. Bref, il existait en dehors de la monnaie trop d'usages des métaux précieux pour qu'ils ne pussent s'échanger l'un contre l'autre autrement que sous forme monétaire.

D'autre part et surtout, le cours des métaux précieux, même dans leur emploi monétaire, n'était pas fixé seulement, dans un pays déterminé, par les offres ou demandes aux ateliers de ce pays. Il subissait les lois d'un véritable marché international. Forcément — car l'or, pour la plus grande partie, était produit hors de l'Europe occidentale ; quant à l'argent, si on en récoltait en Europe même d'assez grosses quantités, les mines en étaient fort inégalement distribuées ; et du reste, depuis le xvi^e siècle, la production européenne ne représente plus que bien peu de chose à côté de l'apport américain. Le marchand nurembergeois, auquel l'atelier monétaire français de Tournai comptait son or reçu d'Orient trop bas à son gré par rapport à l'argent, avait toujours la ressource de se tourner vers les ateliers flamands ou rhénans, si ceux-ci lui faisaient des conditions plus favorables.

Il y avait plus grave : ce cours commercial des métaux précieux était bien plus fluctuant qu'aujourd'hui. Non seulement parce que les usages non monétaires étaient, par rapport aux usages monétaires, proportionnellement beaucoup plus importants. Mais aussi et surtout parce que l'on opérait sur une matière beaucoup moins abondante. Jusqu'à la découverte de l'Amérique, le stock d'argent et d'or dont disposait l'Europe était par rapport au nôtre proprement insignifiant. Même après l'ouverture des mines célèbres de l'Amérique latine, il demeura relativement faible. Qu'il se produisit le moindre afflux nouveaux ou la moindre saignée — ces dernières par exemple provoquées pour l'or par telle ou telle augmentation des achats de marchandises sur les places du Levant ou de l'Extrême-Orient — c'étaient, dans les pourcentages de l'offre et de la demande, et par suite dans les valeurs relatives, des à-coups très sensibles. En 1324 le roi nègre du Melli, parti en pèlerinage à La Mecque, passa au Caire avec une caravane chargée d'or soudanais ; il distribua si libéralement celui-ci autour de lui que, dit un chroniqueur arabe, la valeur de l'or sur la place du Caire baissa soudain d'environ 12 p. 100. Il ne serait sans doute pas trop malaisé de retrouver en Europe des faits de cet ordre.

Les mouvements économiques les plus spontanés aboutissaient donc à

des manques de coïncidence fréquents entre le rapport commercial des deux métaux et leur rapport légal. Très rapidement le cours légal le plus soigneusement établi cessait, par comparaison avec le cours commercial, de marquer l'heure juste. Mais il arrivait aussi que volontairement, dès le principe, le cours légal eût été établi au mépris du cours commercial.

* * *

Un roi, au moins, a sciemment surhaussé l'or par rapport à l'argent. C'est Philippe le Bel. Le fait n'a pas été jusqu'à présent bien clairement expliqué. Je me demande s'il ne faudrait pas faire intervenir ici une de ces influences de groupes dont, dans ma dernière leçon, je suggérais l'action cachée. La politique monétaire était alors, très certainement, sous la dépendance de quelques gros marchands lombards et ceux-ci, probablement, étaient vendeurs d'or, l'or constituant, par excellence, une marchandise d'importation, et dans une large mesure, une marchandise méditerranéenne. Ces gens étaient intéressés par conséquent à faire attribuer à l'or une valeur très forte, par rapport à l'argent que produisaient, en quantités notables, les mines mêmes du royaume. En tout cas, une pareille orientation devait demeurer exceptionnelle. Beaucoup plus fréquemment, durant le moyen âge au moins, les rois ont eu tendance à surévaluer l'argent. Et ceci s'explique aisément par les conditions de la circulation.

Le mot de *bimétallisme*, en effet, s'il est commode en gros, rend un compte assez inexact d'un régime où les fonctions des deux métaux étaient dans la réalité extrêmement différentes.

L'or était essentiellement une monnaie internationale et de grand commerce. C'est en monnaies d'or, nous dit déjà un mémoire du début du xiv^e siècle, que les principaux marchands établissent leurs prix. La plupart des paiements intérieurs au contraire, la totalité en tout cas des petits paiements, s'opéraient en argent. Ce n'est pas hasard si le mot « argent » a reçu et gardé le sens, dans le langage courant, de monnaie en général. En argent avaient lieu, notamment, la solde des troupes, les salaires payés pour la construction des forteresses, les traitements de la plupart des fonctionnaires. Même à Florence au xiv^e siècle, seuls les ambassadeurs qui s'en allaient au loin et les capitaines des châteaux étaient payés en or. Les rois donc, qui déboursaient surtout de l'argent, avaient intérêt à valoriser fortement les monnaies frappées dans ce métal; ainsi pouvaient-ils, en maintenant les soldes, les salaires ou les traitements à un taux donné en unités de compte, dépenser moins de métal précieux.

Cependant, quelle qu'en fût l'origine, la discordance des deux cours, légal et commercial, ne manquait pas de provoquer assez rapidement des troubles graves. « Pour ce que l'or n'estoit pas ajusté à l'argent a esté le reaume de France robé par les subiz et les malicieus », dit un mémoire du temps de Philippe le Bel.

Que se passait-il exactement ?

Parfois la monnaie, frappée dans le métal sous-estimé, fuit littéralement. Personne ne veut plus s'en servir pour payer. On la thésaurise en attendant le jour où le rapport légal se sera enfin mis en harmonie avec le rapport commercial. On la porte aux orfèvres. Surtout on l'exporte à l'étranger si, hors de France, son cours est plus haut.

Il faut insister ici sur ce mécanisme du transport à l'étranger que nous rencontrerons à plusieurs reprises. Il était grandement facilité par les conditions mêmes de la circulation. Supposons que, comme sous Philippe le Bel, l'argent soit sous-évalué en France. Je vais, dans ce qui suit, simplifier un peu les chiffres pour faciliter le calcul. Le gros tournois, qui renferme $1/60^e$ de marc d'argent, vaut 14 deniers; le royal d'or, qui renferme $1/70^e$ de marc, vaut 14 sous ou 168 deniers. Autrement dit, en métal monnayé, 14 marcs d'argent s'échangeaient contre 1 marc d'or. Admettons par exemple qu'en Brabant le rapport des deux métaux, plus favorable à l'argent, soit de 1 à 12 — et raisonnons en homme du temps. En portant là-bas mes 14 marcs d'argent en monnaie, je les vendrai à un atelier pour qu'ils soient fondus; je recevrai pour prix, en espèces, 1 marc d'or + $2/6^es$ de marc; je rapporterai ces monnaies d'or brabançonnnes en France; je les ferai refondre dans un atelier français et cela me donnera, à peu près, non plus 70 royaux mais 73, non plus 980 sous mais 1 022 sous. J'aurai donc gagné 42 sous.

L'opération ainsi présentée est-elle réalisable? Non. Car dans mon calcul de spéculateur maladroit, je n'aurai oublié qu'une chose: c'est que l'atelier brabançon prélèvera un bénéfice sur la refonte et donc pour mes 14 marcs d'argent ne me donnera pas tout à fait 1 marc $2/6^es$ — cependant qu'à son tour l'atelier français, lui aussi, percevra son bénéfice. De sorte qu'au total tout mon gain prévu risquera de s'évanouir au profit des pouvoirs émetteurs. Seulement (et c'est là ce que je voulais montrer) les habitudes du temps me permettent d'accomplir mon arbitrage dans des conditions beaucoup plus heureuses. Je ne ferai pas fondre en Brabant mes monnaies d'argent françaises; elles ont cours dans le pays comme toutes les grandes monnaies étrangères. Je les échangerai contre des monnaies d'or. Mais le rapport légal étant là-bas beaucoup plus favorable à l'argent qu'en France, on me donnera contre elles un poids de monnaies d'or plus considérable que celui que j'aurais obtenu chez moi. Des monnaies d'or brabançonnnes peut-être, ou italiennes: peu importe. Je n'aurai qu'à les ramener en France où elles ont cours aussi et où — pesant davantage — elles vaudront au total, sans nul doute, sensiblement plus que les 70 royaux que, resté à domicile, j'aurais reçu, pour tout potage, en échange de mes 14 marcs d'argent primitifs.

Cette fuite de la monnaie sous-évaluée a été le cas général lorsque la sous-évaluation portait sur l'argent. Ainsi vit-on, sous Philippe le Bel, l'argent disparaître totalement de la circulation et le roi, qui prétendait l'acheter trop bon marché, finir par ne plus pouvoir le frapper.

Lorsque le métal ainsi sous-estimé était l'or, les choses se passaient en général autrement. Les pièces d'or continuaient à circuler. Mais le commerce estimait leur valeur en livres, sous et deniers à des chiffres supérieurs à ceux que le gouvernement avait fixés. Cela en dépit des interdictions les plus

draconiennes. C'est que l'or, plus rare et réservé aux gros paiements, était à la fois indispensable au négoce et placé étroitement sous la dépendance des marchands, au fait des cours commerciaux.

Cependant un moment venait toujours où, bon gré mal gré, il fallait chercher à rétablir l'harmonie avec les cours commerciaux des métaux précieux ; soit que, comme sous Philippe le Bel, le surhaussement de l'or eût abouti à tuer la monnaie d'argent, soit, comme sous Jean le Bon, que le surhaussement de l'argent, contre lequel le commerce s'était défendu par ses évaluations propres, n'eût servi de rien. Pas d'autre moyen pour revenir au bon ordre que de modifier la valeur des pièces de l'un ou l'autre métal exprimées dans le système de référence commun qu'était la monnaie de compte. En d'autres termes, pas d'autre moyen que de procéder à une mutation. Recette presque universelle : c'est exactement ce qu'ont fait, en 1834, les États-Unis, réduisant, pour ce motif, la teneur métallique du dollar or ; c'était ce que proposait, lors de l'établissement du système monétaire de germinal an XI, les personnes assez nombreuses qui, acceptant de stabiliser la valeur monétaire de l'argent, proposaient de la laisser dans un rapport variable à celle de l'or. L'opération, cela va de soi, était concevable en deux sens.

Supposons que l'or ait été jusqu'ici apprécié à une trop faible valeur d'échange, par rapport à l'argent. On pouvait indifféremment augmenter la valeur en livres, sous et deniers de la pièce d'or, d'une teneur donnée — ce qui revient à dire qu'on l'affaiblissait — ou bien, au contraire, diminuer proportionnellement la valeur en livres, sous et deniers de la pièce d'argent : ce qui revient à dire qu'on renforçait la monnaie d'argent. Il semble (mais ici j'aimerais avoir des statistiques que je n'ai pas), il semble bien, dis-je, que l'on ait préféré en général la première méthode. Ce qui est une des raisons par où s'explique que les affaiblissements l'aient finalement emporté. Mais ce qui revient aussi à constater qu'on craignait moins, en somme, l'affaiblissement que le renforcement. Nous verrons pourquoi.

* * *

Autre cause et conséquence commune aux deux types de mutation : c'était, souhaité et généralement réalisé, au moins au début, *le drainage du métal vers les ateliers*.

Représentons-nous un atelier. Il achète le marc d'argent au prix, disons, de 6 livres. Avec ce marc il fabriquera, mettons 370 pièces qui, au total, vaudront 6 livres 10 sous. Les 10 sous de différence ne couvrent pas seulement les frais de la frappe. Le plus souvent, à diverses exceptions près (dont la plus notable sera sous Colbert), la différence sera calculée de façon à laisser un bénéfice. — Un bénéfice pour qui ? En principe, naturellement, pour le pouvoir public. Mais souvent aussi, pour le fermier de l'atelier, trait important nous le savons, quant à l'inspiration des mesures monétaires.

Les gouvernements ont donc grand intérêt à frapper beaucoup de monnaies. Or, il y avait une manière de muer les monnaies qui aboutissait à activer les frappes. C'était lorsque la mutation s'accompagnait d'un décri : entendez de

l'ordre de rapporter à l'atelier les anciennes monnaies, dont on décrétait qu'au bout d'un certain temps, si elles n'avaient été ainsi refondues, elles deviendraient inaptes aux paiements. Le décri exigeait donc un changement de type, puisqu'il fallait bien pouvoir distinguer des anciennes pièces, démonétisées, les nouvelles — seules pourvues désormais d'un cours légal. Mais l'opération pouvait être rendue moins coûteuse si l'on se contentait de marquer, à l'atelier, les pièces anciennes d'une estampille. Ce qui fut, sous Louis XIV, d'usage constant.

L'inconvénient de cette mesure était que le décri manquait le plus souvent à être uniformément respecté. La police publique n'était pas assez rigoureuse et l'habitude de se servir d'espèces monétaires extrêmement variées trop répandue pour que les pièces théoriquement démonétisées ne continuassent pas de circuler. Cependant — il est très important de le noter — le décri rendait beaucoup plus en cas d'affaiblissement qu'en cas de renforcement. Cela pour diverses raisons dont, ne voulant pas entrer ici dans trop de détails techniques, je retiendrai seulement la principale.

Supposons qu'un homme ait en main une pièce d'argent du poids de 10 g. de métal fin qui a cours pour 40 sous. Le roi déclare qu'il va fabriquer de nouvelles pièces qui contiendront chacune 5 g. d'argent et vaudront 22 sous. Si notre homme garde sa pièce ancienne, théoriquement démonétisée, il risquera ou de ne plus pouvoir la faire passer ou de ne la voir acceptée que pour sa valeur ancienne. S'il la porte au contraire à l'atelier, le roi, naturellement, ne la lui paiera pas à la valeur monétaire nouvelle du poids métal, soit 44 sous : sans quoi où serait son bénéfice ? Mais si les officiers des monnaies sont un peu habiles, ils en offriront — au moins durant un certain laps de temps — par exemple 41 sous, au lieu des 40 que la pièce valait précédemment. Ainsi le gain sera partagé entre les possesseurs d'espèces anciennes et le pouvoir émetteur. Il va tout autrement en cas de renforcement. L'homme auquel l'atelier ne prendra sa pièce de 40 sous que pour, disons, 38 — ne l'y portera que contraint et forcé ; en la gardant il ne risque guère une perte supérieure.

* * *

Il y a plus. Je n'ai, jusqu'ici, considéré les mutations comme propres à favoriser le drainage des métaux qu'en cas de décri. Mais, à la différence du renforcement, l'affaiblissement (même sans décri) pouvait engager les détenteurs de métaux précieux à les porter à l'atelier. Car le roi, fabricant, si j'ose dire, plus de livres, sous et deniers avec un même poids d'or et d'argent, était en mesure, tout en se conservant un notable bénéfice, de payer pour ce poids un prix supérieur au prix précédent : entendez un prix calculé à son tour en livres, sous et deniers. Sans doute l'effet était-il rarement durable : parce qu'à l'intérieur, comme nous le verrons, les prix généralement haussaient et que, par suite, un chiffre $x + n$ de livres, sous et deniers, finalement, ne permettait pas d'acheter plus de marchandises qu'auparavant un chiffre x ; surtout, parce que beaucoup de marchands de métal

opéraient sur le marché international, où les nouvelles monnaies françaises, contenant un poids moindre de métal, n'étaient acceptées que moyennant une déduction proportionnelle sur le cours des changes. Mais au début le résultat souhaité pouvait être obtenu pendant quelque temps.

Aussi bien s'avisait-on assez vite d'un rythme plus subtil. Il apparut que le roi, quand il était décidé à procéder à un affaiblissement, avait tout intérêt à y préluder par un renforcement temporaire et progressif. La suite de ces trois opérations : affaiblissement brusque ; renforcement par petits coups ; nouvel affaiblissement brusque — constitue ce qu'on prit l'habitude d'appeler, au XIII^e siècle, « réformation ». La pratique des réformations, ainsi entendues, atteignit, dans la seconde moitié du règne de Louis XIV, une perfection étonnante. Mais elle n'était pas chose nouvelle. Un exemple précis en fera saisir la nature.

Avant le 1^{er} janvier 1690, l'écu d'argent valait 3 livres. Il est décrété qu'à partir de cette date de nouveaux écus, de type différent ou du moins réestampillés, mais de même poids que les anciens, auront cours pour 3 livres 6 sous. Les anciens seront démonétisés ; et le roi, dans sa bonté, consent à les reprendre pour 3 livres 2 sous. Son gain sur chaque écu émis au taux nouveau sera donc de 4 sous, ou un peu plus de 6 p. 100. Cependant, on le juge à l'expérience insuffisant et l'on se résout à procéder à un nouvel affaiblissement qui portera l'écu, cette fois, à 3 livres 12 sous ; que se passera-t-il ? Le roi devra reprendre les écus anciens (qui valent maintenant 3 livres 6 sous) pour, disons, 3 livres 8 sous. Il gagnera, cette fois encore, 4 sous par écu — mais, en pourcentage, moins de 6 p. 100. Fi donc ! Pour faire mieux, on imagine de renforcer d'abord la monnaie, progressivement, pour éviter un trouble excessif — et, naturellement, sans toucher à la pièce. En fait, du 1^{er} août 1692 au 1^{er} août 1693, quatre ordonnances, pas à pas, ramènent l'écu à 3 livres 2 sous. Puis, le 1^{er} octobre 1693, il est brusquement enflé jusqu'à 3 livres 12 sous, avec décri : le roi reprendra les pièces anciennes pour 3 livres 4 sous. Par écu, son bénéfice s'établira à 8 sous : autrement dit 11 p. 100.

Brillante opération en vérité. — Ainsi s'explique plus d'un zigzag de la courbe descendante.

Prenons garde, cependant, que notre admiration pour ces ingénieuses manipulations ne nous amène point à voir seulement dans les mutations un expédient fiscal pour accroître les bénéfices sur les frappes. Elles ont été cela parfois. Souvent, peut-être. Toujours, non. Une observation suffira pour le démontrer : il y a eu beaucoup de mutations sans décri.

* * *

Enfin, dernière conséquence des mutations, quelles qu'elles fussent : le trouble apporté dans la circulation. L'insécurité des paiements était naturellement une terrible gêne pour l'immense majorité du public. Dans la Normandie du XIV^e siècle ne jugeait-on pas nécessaire d'introduire dans les

contrats de location cette clause : « Ne pourra le fermier laisser la ferme pour mutacion de monnoie ? »

A ces fluctuations, tout le monde cependant ne perdait point. Plus ou moins honnêtement, beaucoup de personnes jouaient à la baisse ou à la hausse des monnaies. De Charles VI à Louis XIII les textes officiels¹ dénoncent à l'envi les receveurs des revenus royaux qui, ayant opéré leurs recouvrements en monnaie forte, gardent les sommes par devers eux jusqu'à ce qu'intervienne un affaiblissement ; ils les restituent alors à équivalence en monnaie de compte, bien entendu, mais en ne versant, par suite, en espèces réelles qu'une quantité inférieure à celle qu'ils avaient reçue. Inversement, le célèbre Cantillon, banquier avant de se faire économiste, gagna beaucoup d'argent, dans la France de la Régence, en prêtant en monnaie faible des sommes qu'il se faisait restituer, livre pour livre, en monnaie forte. Conséquence donc à peu près inévitable des fluctuations monétaires, ce trouble, si, du point de vue d'autorités vraiment soucieuses du bien public, il ne constituait nullement un motif, pouvait cependant passer à ce rang dans la mesure où, éventuellement, tel ou tel groupe de spéculateurs se trouvait inspirer la politique des gouvernements.

* * *

Le premier motif qu'il convient de mettre en lumière c'est — quelque paradoxal que cela puisse paraître — *la lutte contre la mauvaise monnaie*.

Supposons que le roi émette des pièces d'argent du poids de 4 g. de fin et de la valeur d'un sou : supposons aussi qu'il circule en même temps dans le pays des pièces qui ont cours également pour un sou mais ne renferment que 3 g. d'argent. La perte de l'État est évidente. Car il verra affluer dans ses coffres ces pièces de moindre teneur — alors que, utilisant pour payer, en partie du moins, les pièces qu'il frappe lui-même, il se démunira constamment de plus d'argent qu'il n'en reçoit. S'il n'est pas assez fort pour proscrire effectivement ces pièces méprisables, il n'a qu'une ressource : c'est d'y adapter finalement ses propres émissions, soit en frappant désormais des pièces d'un sou à la teneur de 3 g., soit, ce qui revient au même, en portant à 14 deniers la valeur monétaire de ses pièces de 4 g. — Aussi bien, en procédant ainsi, n'aboutira-t-il généralement qu'à se plier à un cours commercial qui déjà tendait à s'établir. Car, dans l'usage, les pièces de 4 g. auront commencé à faire prime :

Or cette situation s'est, dans l'ancienne Europe, et au moyen âge notamment, très fréquemment produite. Elle a constitué un des motifs les plus volontiers invoqués pour justifier les affaiblissements. Et si elle n'a sans doute pas toujours été le motif véritable, ou le seul motif valable des opérations même que l'on justifiait ainsi — il serait bien exagéré de ne voir là qu'un prétexte. La situation pouvait naître de deux causes : l'industrie des cisailleurs, ou le jeu de ce qu'on est convenu d'appeler la loi de Gresham.

1. JASSEMIN, p. 320.

* * *

Voici une pièce de 2 francs, disons de 1912. Elle est parfaitement ronde, et sa tranche est cannelée. Résultat : si j'en enlève un petit copeau et que j'essaie ensuite de vous passer la pièce, vous me direz : « Grand merci ! je ne veux pas de pièces diminuées ! » — Il va de soi d'ailleurs que je n'aurais pas le moindre intérêt à me livrer à cette coupable manœuvre. Le petit fragment d'alliage que je détacherais aurait une valeur à peu près égale à zéro. — Mais supposons, à la place de ma pièce d'argent, un beau louis d'or de 20 francs d'avant 1914, également rond, également cannelé sur la tranche ; ces deux particularités ayant pour raison d'être d'empêcher une opération qui, cette fois, eût pu, à la longue, se trouver vraiment lucrative. Or les pièces ne sont vraiment rondes que depuis la frappe au balancier et la coupe au coupoir importée en France en 1551 ; et c'est le même perfectionnement technique qui, un peu plus d'un siècle plus tard, en 1685, permit de graver sur la tranche tantôt une cannelure, tantôt une légende également protectrices. — Auparavant fleurissait, en toute liberté, l'antique industrie des manieurs de ciseaux.

Antique et même très antique — puisque le Code théodosien lui consacre déjà quelques phrases vengeresses. En dépit de tant de proscriptions, elle s'est poursuivie vaillamment à travers les siècles. Il serait aisé de lui consacrer une pittoresque anthologie de citations. Retenons simplement qu'avec (mais dans une moindre mesure) l'usure naturelle des pièces, le talent de ces empressés rogneurs a contribué puissamment à tirer en arrière, d'un mouvement constant, la monnaie métallique.

« Lorsque deux monnaies de valeur intrinsèque inégale circulent dans un pays avec une valeur libératoire égale, la monnaie proportionnellement surévaluée finit par rester seule en circulation. » Je n'ai nul besoin d'expliquer ici le mécanisme de ce processus, ni — après notamment le beau travail d'Henri Laurent — de rappeler qu'é l'Anglais Thomas Gresham ne fut nullement le premier à découvrir cette « loi » à laquelle l'injuste tradition décerne son nom. Je signalerai simplement, puisque ce texte n'a pas été retenu par Henri Laurent, qu'on en trouve une expression fort nette dans un mémoire remis à Philippe le Bel, en 1287 ou 1288, par le Lombard et maître des monnaies Betin Cancinel. Aussi bien, déjà au XIII^e siècle, Guibert de Nogent ne nous rapporte-t-il pas comment un ingénieur maire tournaisien s'était fait un lucratif métier de porter à l'atelier de Laon, qui frappait de très mauvais deniers, d'« immenses » quantités d'argent, qu'il se procurait dans sa ville natale et dans les Flandres, pour « en inonder ensuite toutes les provinces environnantes »¹ ?

Mais quelques précisions sur le fonctionnement de ce « transport des monnaies » (entendez des bonnes monnaies) hors du royaume, comme l'appelaient les vieux textes, ne seront pas superflues.

1. Guibert de NOGENT, *Histoire de sa vie*, publ. par G. BOURGIN dans la « Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire », Paris, 1907, p. 159-160.

* * *

La circulation était si variée que la loi de Gresham jouait parfois entre monnaies nationales. Tel fut le cas, au temps de Colbert, pour les fameuses pièces d'argent de 4 sols. Frappées à un titre plus bas que les pièces d'autre métal et — par suite de la spéculation de quelques coquins dont certains touchaient Colbert de très près — frappées en beaucoup trop grand nombre pour se tenir au rôle de pièces d'appoint, elles finirent par envahir le commerce.

Mais c'était surtout les pièces étrangères qui, si elles étaient de teneur plus basse, menaçaient de chasser les bonnes pièces françaises. Ici l'effet était grandement favorisé par l'action de deux circonstances que nous ne connaissons plus. D'autre part, il y eut longtemps, à l'intérieur même du royaume, des ateliers pratiquement « étrangers » : ceux des grands feudataires qui avaient conservé le droit de frappe. Depuis saint Louis la concurrence des « mauvaises monnaies » émises par les barons a été une des préoccupations constantes des conseillers de la monarchie. D'autre part, et plus durablement, même les pièces véritablement étrangères circulaient à l'intérieur du royaume, et l'on ne pouvait s'en passer. En 1673 le Parlement d'Aix faisait campagne pour que l'on permit en Provence la circulation des réaux espagnols, comme absolument nécessaires au commerce ; il parvint à ses fins.

Or, nous avons vu déjà comment cette variété de la circulation facilitait les arbitrages. On échangeait au dehors les bonnes monnaies françaises contre des monnaies étrangères plus faibles, soit à un cours de change officiel mal établi, soit à un cours de fait établi parfois sur de véritables erreurs répandues dans le public et exploitées par les spéculateurs ; après quoi on les réintroduisait telles quelles en France, où elles avaient à peu près même cours que les bonnes monnaies nationales. Naturellement, on pouvait aussi acheter au dehors, avantageusement, des marchandises.

Sans doute y a-t-il eu des exceptions. La « loi » dite de Gresham n'est pas une loi absolue. A la fin du moyen âge, la bonne monnaie anglaise envahissait la Flandre, aux dépens de la monnaie indigène plus faible. C'était, selon toute apparence, par le jeu de la balance commerciale : les Anglais faisaient de gros achats sur la place de Bruges. Du moins, telle est l'hypothèse qui se présente naturellement à l'esprit. Elle nécessiterait, pour être vérifiée, une recherche soigneuse ; je me borne à en livrer l'idée.

En outre, les affaiblissements répétés avaient, parfois, cet effet que l'on renonçait à la monnaie nationale pour se réfugier vers des monnaies meilleures et surtout plus stables. Si cela avait été possible, est-il certain qu'aux pires moments de l'inflation française de 1926 bien des personnes ne se seraient pas volontiers rejetées vers la livre et le dollar, non seulement comme mesure des prix, à titre de garantie de change, dans les contrats — mais aussi comme instrument réel des paiements ?

Justice rendue à ces anomalies, il n'en demeure pas moins certain que la fuite de la monnaie forte devant la monnaie faible était un fait extrême-

ment fréquent. Telle fut, non pas sans doute la cause unique mais, assurément, une des causes principales de l'échec de la réforme monétaire de Charles V : retour à la bonne monnaie du temps de saint Louis qui, inspiré par une sorte de foi mystique dans l'étalon traditionnel, se manifeste, en fait, à peu près aussi impraticable que l'eût été, en 1928, le retour au franc de germinal. Le mouvement était encore accentué par l'industrie des faux monnayeurs qui, au risque de mourir bouillis dans les chaudières de la justice royale, devançaient privément l'autorité publique dans l'ajustement des frappes à l'état de la circulation.

La conclusion s'impose : l'existence quelque part en Europe d'un foyer un peu important de monnaie faible, risquait constamment de tirer vers le bas toutes les bonnes monnaies.

* * *

Arrivons enfin à une des causes et conséquences fondamentales des affaiblissements : *l'augmentation des moyens de paiement en circulation.*

Ici, un mot nous vient naturellement aux lèvres, un mot terriblement familier : celui d'inflation. Non sans raison. Si l'on définit, comme il faut, je crois, le faire, « inflation » l'opération qui aboutit sur un marché donné à augmenter la quantité des instruments de paiement sans que la masse de monnaie métallique se trouve elle-même accrue — oui, certainement, les affaiblissements ont bien été des inflations, et très consciemment voulues.

Un économiste a écrit, tout récemment : « La dévaluation des monnaies comme moyen de parer à une insuffisance momentanée des métaux précieux est une nouveauté.... Sa pratique est une invention du xx^e siècle. » Contre cette affirmation, les préambules des ordonnances royales, dès le xiv^e siècle, protestent avec éclat. Voyez Philippe de Valois : en 1340, le 29 janvier, il procède à un affaiblissement à la fois des monnaies d'or et d'argent. Comment justifie-t-il cette mesure auprès des maîtres des monnaies ? « ...Les causes qui nous meuvent à fere tele monnoie sont pour ce que nostre peuple, qui estoit et est à grand soufreté et povreté de monnoie..., puisse plus habundamment, plantureusement et plutost estre rempli de monnoye coursable. » Peu de mois après, le 6 avril, nouvel affaiblissement ; même exposé des motifs exactement : la motivation était si peu exceptionnelle qu'elle avait pris figure d'une formule stéréotypée de chancellerie.

Seulement, il faut bien entendre que tant dans son mécanisme que dans les effets qu'on en attendait, l'affaiblissement était une opération très différente de nos dévaluations modernes.

Nos dévaluations se sont produites sous l'empire des monnaies fiduciaires ou scripturales, et sous celui du crédit : en un mot, dans un régime monétaire où le métal précieux ne fonctionne plus que comme un garant lointain des monnaies en cours et où celles-ci sont de simples signes d'anticipation sur des valeurs futures. Le résultat est qu'une dévaluation, aujourd'hui, ne produit aucune augmentation immédiate des moyens de paiement mis à la

disposition de l'immense majorité des particuliers. Seule ou presque, la banque d'émission en profite tout de suite, si son stock est réévalué. L'effet dans le public ne se fait sentir qu'à la longue, par l'intermédiaire des prix et du crédit.

Supposons que la quantité d'or répondant à un franc soit officiellement diminuée : si, avant la dévaluation, j'ai promis de payer 1 000 francs, et que j'aie, pour cela, conservé dans mon tiroir 10 billets de 100 francs, ce sont ces 10 billets qu'après comme avant il me faudra remettre à mon créancier ; de même si j'ai déposé ces 1 000 francs à la banque, il faudra m'en défaire par un chèque de même valeur, après comme avant. Imaginons au contraire que, sujet du Grand Roi, j'aie contracté en 1680 une dette de 506 livres, payable à la fin de l'année 1686. Ayant gagné quelque pécune au début de l'année 1686, j'ai mis de côté, dans un beau sac de toile, 46 louis d'or qui me serviront à régler mon créancier : car le louis vaut alors 11 livres. Survient, le 26 juillet, une ordonnance laquelle décrète que chacun de ces louis aura désormais pour cours 11 livres 10 sous, autrement dit 11 livres 1/2. Il me suffira désormais de conserver 44 louis pour faire face à ma dette (44 fois 11 1/2 font en effet 506). Je pourrais employer à mon gré les 2 louis restants. En d'autres termes, mes moyens de paiement auront brutalement augmenté.

Par ailleurs, qu'attend-on aujourd'hui d'une augmentation générale des instruments de paiement ? Bien des résultats divers, avoués ou non. Mais le plus souvent, avant tout — en vertu d'une application sommaire de la théorie quantitative — des prix plus hauts ou du moins qui cessent de baisser. Je ne sais si, vers la fin du régime des mutations, cet effet n'a pas été parfois escompté et souhaité¹. Ici encore, recherche à faire. Mais certainement, plus anciennement et même à une époque récente, c'était une gêne plus élémentaire qu'on cherchait à secouer. Tout simplement on avait le sentiment que l'économie était véritablement handicapée par la famine monétaire. Il y avait trop peu de monnaies pour permettre les transactions et, en particulier, les petites gens (dont un auteur comme Bodin invoque encore hautement les intérêts) étaient gênés : au gâteau monétaire, ils n'avaient aucune part. Or, dire qu'un stock d'argent de 1 000 kg., par exemple, roulant sur un marché, vaudra désormais 11 000 livres au lieu de 10 000, c'était — puisque la monnaie des stipulations était la livre — augmenter le gâteau. Je sais bien que certains économistes ont enseigné qu'avoir moins de monnaie en circulation, cela n'a, pour un pays, aucune importance. C'est qu'ils vivaient à une époque d'euphorie monétaire. Nos ancêtres pensaient autrement, et leur croyance nous suffirait déjà pour expliquer leur action ; ils avaient sans doute de bonnes raisons pour cela : n'avons-nous pas vu, pendant la guerre de 1914-1918, certaines villes obligées, pour parer à la pénurie des instruments d'échange (au moins pour les petits paiements), de se créer à elles-mêmes leur propre monnaie ?

1. Après le système de Law, par exemple, en 1724 (renforcement).

* * *

Cependant, l'aisance obtenue par l'affaiblissement s'avérait-elle durable, deux moyens s'offraient d'y mettre fin — si, d'une part, on avait, avant l'affaiblissement, pris l'habitude de stipuler les prix, non plus en monnaie de compte mais, par un procédé ou un autre, en une certaine quantité de métal, — ou si, après l'affaiblissement, les prix haussaient. Peu importe, en effet, que je dispose de 110 livres au lieu de 100, si pour acheter mon nécessaire, là où me suffisaient précédemment 100 livres, 110 me sont maintenant indispensables. Laissons de côté, pour l'instant, les stipulations en métal monnayé : nous les retrouverons plus tard. Les prix haussaient-ils après un affaiblissement ? Selon quel rythme, en quelle proportion ?

Il est probable que, si je pouvais répondre à cette question — si je pouvais y répondre comme il conviendrait de le faire, c'est-à-dire par une analyse nuancée des divers cas et surtout des diverses périodes — une bonne heure, au moins, me serait nécessaire pour présenter l'esquisse la plus rudimentaire du sujet. Rassurez-vous. Mon principal dessein doit être ici de signaler une carence. L'étude de l'influence des mutations sur les prix n'est pas impossible. Déjà, par d'ingénieuses méthodes statistiques, M. Einaudi a pu mettre en lumière, d'une façon encore sommaire et pourtant probante, la part des affaiblissements, à côté de l'augmentation du stock métallique, dans la grande « cherté » du xvi^e siècle. Mais elle est, cette étude, incontestablement délicate, comme toutes les fois qu'il s'agit d'isoler un des facteurs d'un mouvement complexe. Et surtout, elle n'est pas faite. J'ajouterai que la plupart des ouvrages sur les prix anciens ne sont pas disposés de façon à la faciliter : car ils nous donnent des moyennes, le plus souvent annuelles, alors que, cela va de soi, les mutations n'avaient pas forcément lieu, uniformément, le 1^{er} janvier ou le 31 décembre... — En somme nous n'en savons pas beaucoup plus long là-dessus que les observateurs du moment, depuis le xiii^e siècle ; et les analyses que nous ont données ces hommes dont l'intelligence n'est pas en cause, n'apparaissent ni très précises, ni très sûres ; elles sont parfois contradictoires. Quant à l'étude la plus soignée et la plus intelligente comme la plus détaillée que nous possédions sur l'évolution des prix français — celle de M. Labrousse sur le xviii^e siècle — elle n'avait pas à se poser le problème puisqu'elle concerne, précisément, une époque de monnaie stable.

Quelques-uns ont nié expressément que l'affaiblissement causât une hausse des prix (tel est le cas, au xv^e siècle, d'un économiste italien, Dominique de San Geminiano). La plupart ont reconnu, au contraire — et les faits, tels que nous les entrevoyons, semblent bien leur donner raison — que la hausse finissait par se produire, mais en général avec quelque lenteur. Ils ont aussi, dès le début du xiv^e siècle, mis en lumière un de ses processus ordinaires. La hausse partait, généralement, des prix des marchandises importées ; car les marchands étrangers, naturellement, calculaient la quantité de métal qu'ils désiraient recevoir, non d'après sa valeur (affaiblie) sur

le marché français, mais d'après sa valeur internationale. De ces marchandises, la hausse se propageait aux autres matières d'échange et aux services. Mais un problème reste intact, un grave problème, à la fois de pratique et de mentalité : dans quelle mesure le public français, dans quelle mesure le drapier de Bourges qui vendait du drap fabriqué à Bourges avec des toisons berrichonnes, le boulanger, l'ouvrier, la bonne femme portant ses œufs au marché — dans quelle mesure tous ces gens-là pensaient-ils les prix en métal plutôt qu'en unités de compte et par suite tendaient-ils à les élever quand l'unité de compte s'affaiblissait? Je crois vaguement entrevoir qu'ils ont pensé et agi ainsi de plus en plus nettement, au fur et à mesure des expériences accumulées. Honnêtement, je ne puis l'affirmer. Je ne sais pas.

Quand la hausse s'était produite (si elle se produisait), on revenait à l'état antérieur. Autrement dit, on souffrait de nouveau de la pénurie des moyens de paiement. La tentation était alors grande d'essayer à nouveau du même remède — je veux dire de procéder à un nouvel affaiblissement. On y céda souvent. L'affaiblissement engendrait l'affaiblissement.

Mais je n'ai envisagé jusqu'ici que l'augmentation des moyens de paiement mis à la disposition du public. Serrant le problème de plus près, il nous faut maintenant considérer *l'augmentation des moyens de paiement à la disposition du roi*.

* * *

Telle était bien en effet une des conséquences des affaiblissements, pour peu du moins que le souverain disposât par avance d'un certain stock métallique. Et tel était bien un des résultats attendus. Déjà, sous Philippe le Bel, Pierre Dubois, bon observateur, met en rapport les émissions de monnaie faible et les besoins nouveaux créés à la monarchie par la décadence du service militaire féodal et l'extension de l'emploi des mercenaires. Ainsi s'explique, en grande partie, que, si les affaiblissements ne se sont pas toujours produits uniquement en période de crise fiscale, ils se soient toujours multipliés durant ces périodes. Ils constituaient un expédient de trésorerie.

A dire vrai, un risque se présentait : les créanciers du roi consentiraient-ils à accepter les pièces pour leur valeur nouvelle? Les troupes, notamment, n'allaient-elles pas exiger une augmentation proportionnelle de leur solde et les fonctionnaires de leurs gages — ce qui était simplement un aspect particulier de la hausse des prix? En 1311, il avait fallu tantôt doubler, tantôt augmenter de 50 p. 100, « tant que la monnaie qui à présent a cours soit ramenée au point de l'ancienne monnaie », les honoraires des conseillers siégeant au Parlement, mieux à même, il est vrai, d'imposer leurs désirs que de plus humbles officiers. Pour parer à cette pression, un remède s'offrait : c'était de procéder, non à une mutation nominale, forcément publique — mais à une mutation matérielle, que l'on pouvait espérer tenir secrète : donner toujours moins d'argent par livre, mais sans le dire. — Dans un mandement du 10 janvier 1349, relatif à l'abaissement du titre des doubles tournois (dont, après comme avant, la valeur en monnaie de compte restait fixée à

deux sous), les maîtres généraux des monnaies s'adressaient en ces termes aux officiers chargés de la direction des ateliers :

Si mandons à vous, gardes, que sans délai vous fassiez venir le maître, le tailleur, l'essayeur et les autres officiers de la monnaie devant vous et les faites jurer que le présent ouvrage des susdits doubles ils tiennent secrètement, sans dire ni faire savoir à aucun, par aucune manière ; et aussi nous voulons que vous, gardes, sur le serment que vous avez fait, ... teniez secret ledit ouvrage ; car s'il advenait qu'il fut su, vous en punirions¹.

La plupart des affaiblissements n'ont rien eu de commun avec la « fausse monnaie ». Mais les affaiblissements de ce type, matériels et secrets — il y aurait une pudeur mal placée à leur refuser le nom dont, avec moins de raison, l'évêque Bernard Saisset flétrissait déjà les opérations de Philippe le Bel.

* * *

Il est évident enfin, comme l'a montré plus haut l'exemple de l'homme aux 46 louis, que l'affaiblissement était *favorable, en principe, aux débiteurs*. Par conséquent au roi — lorsque celui-ci était plus débiteur que créancier. Ici cependant se posait le problème qu'on énonce souvent par la formule commode : nominalisme ou réalisme ? Il sera plus clair de le poser d'abord en termes d'aujourd'hui : n'est-il pas de tous les temps ?

Soit une dette de 1 000 francs contractée en 1914. Elle vient à échéance cette année. Devrai-je, m'attachant au nom, verser 1 000 francs en francs Auriol² ? — ou bien, m'attachant à la « réalité » ou à ce qu'on nomme ainsi, verser l'équivalent métallique de 1 000 francs anciens, soit environ 5 300 francs ? Problème brûlant, bien souvent discuté depuis le moyen âge, avec toutes ses implications sociales. Dans les faits, il faut distinguer deux catégories de solutions : celles de la législation, celles des contrats.

En matière d'affaiblissement (nous verrons qu'il en fut autrement en matière de renforcement) la législation semble avoir été toujours nominaliste. Dans les contrats par contre, les particuliers ont cherché de très bonne heure à se protéger de diverses façons. Parfois, en stipulant que la dette devrait être versée en monnaie forte, ou en une somme métallique équivalente, dans la monnaie du moment : en 1164 déjà, un hobereau de l'Ile-de-France auquel le prieuré de Saint-Martin-des-Champs avait prêté 60 livres parisis remboursables au bout de 4 ans, déclarait : « Cependant, si la susdite monnaie décline ou devient plus mauvaise, pour chaque somme de 40 sous, je paierai un marc d'argent » (ce qui nous donne une taille normale du denier de 480 au marc, attestée en effet, un peu plus tard, sous Philippe Auguste). — Parfois aussi, on prenait pour étalon du paiement une monnaie étrangère, supposée plus stable : par exemple, aux XIII^e et XIV^e siècles, le florin de Florence ; ce sont nos contrats « à garantie de change ». — Ou bien encore, on stipulait le prix lui-même, non en monnaie de compte, mais en monnaie

1. LANGLOIS, *Textes* — et BOUILLÉ, II.

2. Franc germinal, 322 mg. ; franc Auriol 1936, 43 à 49 mg.

réelle : cas très fréquent au ^{xvi}e siècle pour l'écu d'or, dont la teneur varia en effet beaucoup moins que sa valeur en monnaie de compte, et dont la réforme de 1577, prenant la suite de la pratique, devait essayer de faire la base d'un système stabilisé où le compte par livres, sous et deniers, était interdit.

La législation s'opposait souvent à ces clauses. Sans grand succès. D'autant qu'il était des forces irrésistibles de pression sociale. Nous possédons les comptes de diverses métairies données en location de 1335 à 1342 par une noble dame, au pays manceau. Nous y voyons clairement comment, dans le calcul des avoirs à restituer par les métayers en fin de bail, comme dans le calcul des déductions qui doivent être faites dans ces avoirs pour cheptel vendu, entre temps, au profit du propriétaire — cette femme de tête impose pertinemment que, de l'évaluation en monnaie du moment, soit soustraite une certaine somme, destinée à tenir compte de l'affaiblissement intervenu depuis les appréciations opérées au temps de l'entrée en jouissance.

Mais ce n'étaient là que contrats temporaires. Les rentes perpétuelles, c'est-à-dire l'immense majorité des rentes seigneuriales, étant fixées par la tradition en sous ou deniers, ne souffraient pas de pareils ajustements — ou du moins ceux-ci, au regard d'une opinion avant tout sensible à l'autorité de la coutume, prenaient figure de véritables abus. Ils se produisaient parfois. Les paysans de l'Oisans se plaignaient en 1337 que le Dauphin, leur seigneur, prétendit exiger ses cens, au temps de la monnaie faible, selon l'équivalence en monnaie forte¹. Mais ces accrocs à la sainteté de l'usage immémorial demeurèrent toujours exceptionnels. Là le créancier perdait forcément. Fait d'une immense portée sociale que, depuis Pierre Dubois sous Philippe le Bel jusqu'aux théoriciens ou aux administrateurs du ^{xviii}e siècle, tous les observateurs ont été unanimes à reconnaître : les affaiblissements portaient un terrible préjudice aux rentiers et, avant tout, aux possesseurs de services. Sous son double aspect (baisse de valeur des rentes, accompagnée de hausse des prix), nul n'a sans doute mieux exprimé ce mouvement qu'en 1422 ce journaliste de grand talent qui avait nom Alain Chartier :

Cet avantage ont les populaires, fait-il dire au chevalier mis en scène dans son *Quadriloge invectif*, que leur bourse est comme la citerne qui a recueilli et recueille les eaux de gouttières de toutes les richesses de ce royaume... car la faiblesse des monnaies leur a diminué le paiement des devoirs et des rentes qu'ils nous doivent et l'outrageuse cherté qu'ils ont mise aux vivres et ouvrages leur a cru l'avoir que, par chacun jour, ils recueillent et amassent.

Comme finalement les affaiblissements l'ont emporté, ce sont donc au bout du compte les débiteurs, et notamment les débiteurs de rente (avant tout, les paysans) qui ont tiré des mutations le principal profit. Dans un discours prononcé pour défendre une autre forme d'inflationnisme, l'inflationnisme par le retour à un régime bimétalliste, au moment d'une des campagnes argentistes dont les États-Unis ont été à plusieurs reprises le théâtre — un sénateur américain, en avril 1876, entamait un panégyrique grandiloquent en

1. A. ALLIX, *L'Oisans au moyen âge*, p. 223.

faveur de la « classe des débiteurs » opposée à celle des créanciers : aux débiteurs le travail, l'esprit d'entreprise, le génie inventif ; ce sont eux, et eux seuls, qui font progresser les civilisations.... Je ne prendrai pas à mon compte les propos de cet orateur qui se trouvait, comme par hasard, représenter un des grands États producteurs d'argent. Mais il n'avait pas inventé la thèse. Si Melon et après lui Voltaire défendent les affaiblissements — c'est que ceux-ci « soulagent le débiteur » et que le débiteur doit être favorisé. Et Voltaire, expressément, les compare aux abolitions périodiques des dettes dont il croit pouvoir constater la pratique « chez les Égyptiens et chez plusieurs peuples d'Orient ».

Il convient d'ajouter que, dans les mutations en général (et, en conséquence, originaires, dans les affaiblissements puisque ceux-ci, nous le verrons, ont toujours déclenché le rythme à deux temps), une autre classe de la population trouvait son profit : ces changeurs et monnayeurs dont Gilles Li Muisis, dans le passage que j'ai déjà cité, nous dit qu'au grand dam des « gens rentez », seuls ils savaient comprendre ces « haut et bas » chargés de mystère et en tirer avantage. Laissons de côté toute appréciation morale. Du moins ne nierait-on pas que dans la société du temps les spéculateurs n'aient représenté un élément actif et neuf. Il m'est arrivé d'écrire une fois, *cum grano salis*, que le progrès économique était peut-être fait d'une suite de banqueroutes. En un sens les affaiblissements qui ont causé tant de gênes ont été — ne disons pas une cause de progrès, ce serait peut-être un jugement de valeur — mais un facteur considérable de l'évolution de l'Europe vers une économie plus intense et des modes de structure sociale nouveaux.

En 1424, les « gens rentez » bretons se plaignent que, par suite de l'enchérissement des vivres, denrées et « marchandises qui sont nécessaires à vie de homme » ainsi que des salaires, « leurs rentes et devoirs... ne leur valent pas tant de la moitié comme avaient accoutumé faire »¹. Ces « gens rentez » comprennent « prélats, barons, chevaliers, escuyers, chapitres, collèges, gens d'Église, bourgeois et autres gens rentez ». Il y eut donc, il devait y avoir des réactions. Les remèdes cherchés par la classe seigneuriale en dehors du domaine monétaire ne sauraient être exposés ici. Ceux qui furent demandés à la politique des monnaies vont nous apparaître avec l'étude des causes et conséquences du renforcement.

* * *

Observons tout d'abord que les renforcements étaient bien ce que leur nom semble indiquer : des retours, en général partiels, à une monnaie antérieure plus forte. Il est sans exemple, je crois, qu'une augmentation de la teneur métallique de l'unité de compte n'ait pas été, à plus ou moins longue échéance, précédée par un affaiblissement. Un renforcement était, en d'autres termes, et voulait être un rétablissement de quelque chose de traditionnel. Et

1. Constatation du duc Jean V, 1425, 12 févr. dans M. PLANIOL, *La Très Ancienne Coutume de Bretagne*, 1876, p. 386.

c'est ce qui explique en partie que l'opération — à la différence de l'affaiblissement — ait joui d'un prestige au moins théorique et qu'on ait pu jouer parfois de ce prestige : le mythe de « la bonne monnaie de saint Louis » fournissait un merveilleux slogan. D'autant que le mot même de « monnaie bonne » comportait en soi une sorte d'image de vertu ; et aussi que le renforcement ne prêtait pas aux véritables tromperies dont l'affaiblissement, sous sa forme matérielle, ne donnait que de trop faciles occasions. Mais des motifs plus profonds agissaient pour conseiller parfois l'opération.

* * *

D'abord celle-ci pouvait s'imposer pour remédier aux troubles que des *affaiblissements répétés et excessifs* avaient apportés à la circulation. Le pire de ces troubles était cette fuite devant la monnaie nationale dont j'ai déjà indiqué le mécanisme. Fuite accentuée surtout quand les mutations nominales s'étaient accompagnées de mutations matérielles, créant une pénurie de monnaie, ou de pièces décriées dont la refonte même devenait difficile. On stipulait alors en monnaies étrangères, parfois on ne voulait plus accepter qu'elles en paiement. En outre, la prévision que l'on faisait d'un renforcement futur rendait le danger plus redoutable encore : les marchands de métaux précieux exigeaient, pour leurs fournitures aux ateliers, des prix d'autant plus haut qu'ils pensaient voir, en cas de renforcement, les pièces qu'ils recevaient diminuer de valeur monétaire ; quelquefois ils ne voulaient plus rien fournir. Par ces hauts prix des lingots, le roi était dépouillé de son bénéfice ; par ces refus, il était privé de toute possibilité de frapper. Et à l'intérieur même du royaume, en prévision aussi du renforcement, les marchandises se cachaient.

Quand un phénomène économique est ainsi escompté, il devient souvent salutaire qu'il se produise enfin.

* * *

Plus précisément, le renforcement aboutissait nécessairement à une *diminution des moyens de paiement, à une déflation*, souvent terriblement brusque. Était-ce un avantage ? Pour beaucoup de gens, naturellement, c'était tout le contraire — et nous verrons tout à l'heure que, dans toute une partie de la population, les renforcements sont rencontrés, régulièrement, l'hostilité la plus vive. Il convient d'ailleurs de noter, à ce propos, que c'était le renforcement qui portait préjudice aux thésaurisateurs et l'affaiblissement, au contraire, qui favorisait la thésaurisation. Voyez l'exemple de l'homme aux 46 louis que je mettais en scène plus haut. J'y insiste, car on s'y est parfois trompé, par une fausse analogie avec les mouvements monétaires de nos jours. Une déflation me favorise aujourd'hui, généralement, si j'ai thésaurisé sous forme, non seulement d'or peut-être, mais même de billets ou de compte en banque ; car j'aurais toute raison d'espérer que cette somme, les prix bais-

sant, verra hausser son pouvoir d'achat — hausser également ses possibilités d'échange avec des monnaies étrangères.

Qu'arrivait-il, au contraire, à Harpagon quand venait le renforcement ? Les 1 000 écus d'or, conservés dans la fameuse cassette, qui au temps de la monnaie faible avaient valu, disons 3 000 livres, n'en vaudront plus désormais que, mettons, 2 800. C'est ce qui a été fort bien mis en lumière par un écrivain que vous avez le droit de tenir pour un homme de chez vous, bien qu'il fût né sur un sol aujourd'hui nôtre : l'historiographe officiel de la Cour de Bruxelles sous Philippe le Beau et Marguerite d'Autriche, Jean Molinet. A propos du renforcement de 1489, dans les Pays-Bas : « Aucuns, dit-il, avaient de longtemps fait leur amas de petit gros et haliebardes par milliers... cuidant qu'ils deussent plutost monter que descendre »¹. Mais, ajoute-t-il, un renforcement étant, contre leur attente, intervenu — « ils furent fort desplaisantz et mélancolieux quand ils les virent [ces gros et ces haliebardes thésaurisés] humiliez et estimez de si petite valeur ». De la baisse des prix, si elle intervenait — et il semble bien qu'elle soit généralement intervenue après un renforcement — on ne pouvait guère attendre que de combler la perte.

Cependant, cette baisse des prix, — ou du moins cet arrêt de leur hausse, qui suivait généralement le retour à une monnaie relativement forte, — il semble bien qu'elle dût paraître souhaitable à certaines classes économiques : aux rentiers qui voyaient alors du même coup — nous y reviendrons — leurs rentes se valoriser et leurs dépenses diminuer (c'était l'ouverture de la tenaille qu'un passage d'Alain Chartier mettait plus haut en si juste lumière). Et bien que cela puisse, au premier abord, paraître paradoxal, cette baisse des prix pouvait être désirée par les marchands aussi. Car ces importateurs qui, pour mettre d'accord leur prix d'achat (qui étaient des prix-or) et leurs prix de vente (stipulés en monnaie de compte), avaient dû, en temps d'affaiblissement, hausser si fort ces derniers — ne risquaient-ils pas de voir, au bout du compte, leur clientèle leur échapper ? Par ailleurs le commerce extérieur, tout entier, en période de monnaie faible, souffrait de la perte au change que P. Dubois a déjà fort bien signalée.

* * *

Surtout le renforcement favorisait incontestablement les créanciers. Avoir prêté 100 livres quand la livre valait 5 g. d'or, les récupérer quand la livre valait 6 g. ; en d'autres termes, avoir donné 500 g. et en recevoir 600 — l'opération était avantageuse, car l'or, et même à sa façon l'argent, étaient des marchandises internationales ; et l'avantage se doublait souvent, sur le marché intérieur, comme nous venons de le voir, d'un autre bienfait puisque, si on ne recevait (en monnaie de compte toujours) que 100 livres, la baisse habituelle des prix conférait à ces 100 livres nouvelles un pouvoir d'achat supérieur à celui des 100 livres précédemment cédées. Il est certain qu'à

1. Selon une terminologie alors naissante que nous avons signalée en son temps, une monnaie qui « monte » est, pour Molinet, une pièce dont la valeur en unité de compte augmente : mouvement que nous avons convenu de nommer affaiblissement.

l'annonce d'un renforcement les débiteurs se hâtaient de rembourser leurs dettes avant que l'opération n'eût lieu. La scène a été décrite avec beaucoup de verve pour l'année 1489 et dans les Pays-Bas par Jean Molinet, dans le passage que j'ai déjà cité. Cependant, dit-il, que l'on délibérait sur le fait des monnaies....

... le terme de Noël approchait, que rentiers et autres créditeurs devoient recevoir leurs debtes » ; [et comme le bruit courait d'un prochain renforcement] leurs débiteurs préparoient leurs paiements à hault prix, voullant anticiper les termes ; et les créditeurs se tenoient hors de la voie et se celoient à tous costez, actendans que les monnoies seroient à bas prix ; ainsi donc l'on ne voit que gens courre et racourre par les rues ayant grosses bourses pleines d'argent, hurler, bucquer et mailler par les huis ; nul ne voloit estre payé, qui estoit chose fort nouvelle ; l'ung queroit, l'autre se muchoit, l'ung chassoit, l'autre s'enfuyoit ; l'ung pressentoit l'argent, l'autre le refusoit ; chose fort contraire au temps de maintenant¹.

Le même fait est signalé encore, sous la minorité de Louis XIV, mais en termes plus plats, par le gazetier Loret : « Chacun », dit-il en ses vers tristement prosaïques, « épuisse cassettes — Pour payer ses vieilles dettes ». Les adroits faisaient mieux : ils passaient à la position de créanciers. En 1653, Colbert, sachant que son maître Mazarin a par devers lui 150 à 200 livres liquides, se préoccupe de « les sauver de la perte du rabat des monnaies » (qui est en fait un renforcement prévu et bientôt opéré) ; il propose donc de faire un prêt. A qui ? Au roi.... — Mazarin approuve. A condition que ce soit sous un nom d'emprunt.

Or, qui avait intérêt à embrasser les intérêts des créanciers ? Le roi d'abord, quelquefois. Au moment des grosses crises, il avait été principalement débiteur : de soldes surtout. Il redevenait créancier lorsque, la tempête passée, il se tournait vers les ressources normales et nommément les impôts. Car l'impôt était toujours payé en monnaie du moment.

Et puis, il y avait les marchands, gros prêteurs généralement — il y avait les rentiers. En 1368, après le renforcement du 1^{er} mai, le procureur de l'archevêque de Bordeaux gémit : les tenanciers l'ont payé auparavant et ils l'ont fait en monnaie débile. « Et ainsi sur 1 000 livres que j'avais des recettes de l'Archevêché, 400 ont été perdues. » Croira-t-on que de plus puissants que lui n'aient pu faire pression — avec beaucoup de financiers — sur le pouvoir royal pour que le renforcement vint, et vint à temps ?

Il est significatif, d'autre part, que les renforcements aient été constamment impopulaires auprès du menu et moyen peuple des villes. Ne nous laissons pas tromper par le mythe de la bonne monnaie. Les émeutes urbaines ont toujours été provoquées par le retour à la monnaie forte : témoin, en 1306, les « émotions » de Paris, Châlons-sur-Marne, Laon ; témoin, la grande rébellion parisienne de 10 décembre 1356 qui fit d'Étienne Marcel le maître de la grande ville. Ce n'était pas sans raison que l'auteur d'un avis contre le renforcement, remis à Charles IV en 1324, rappelait au roi que son premier intérêt était « de garder son peuple en paix et en tranquillité ». Ces petites gens étaient généralement endettés. Ils subissaient d'autre part divers droits

1. Ed. ВУСНОН, t. IV, p. 78.

seigneuriaux, notamment les redevances sur les marchés. Ce fut la perception du tonlieu et du chevage, désormais exigés en monnaie forte, qui provoqua la rébellion de Châlons-sur-Marne, en 1306 ; et les émeutiers, pour une fois victorieux, obtinrent finalement de ne payer qu'au taux de l'ancienne monnaie faible. En outre, les compagnons redoutaient de voir baisser leurs salaires, les boutiquiers d'être contraints de réduire le prix de vente de leurs marchandises.

Cependant, les injustices étaient si manifestes et, surtout, la crainte de ces commotions populaires si vive, que pendant longtemps au moins la solution que nous avons appelée « nominaliste » ne put être appliquée sans réserve aux renforcements, comme elle l'était légalement aux affaiblissements. Toute une législation, toute une jurisprudence s'élaborèrent du XIV^e au XVI^e siècle dont l'étude, entamée surtout par le Professeur Ernst Stampe, mériterait d'occuper une équipe de jeunes chercheurs¹. On peut provisoirement en décrire comme suit les traits principaux et les plus permanents.

* * *

A deux types de contrat on tend à appliquer la solution réaliste, c'est-à-dire, sous le régime nouveau de la monnaie forte, à calculer cependant le paiement à l'équivalence métallique de la monnaie faible dans laquelle l'accord avait été stipulé. D'abord, les dettes à court terme, réglées par versements massifs. Elles ont été contractées lors de la monnaie faible, et c'est en monnaie faible que, pense-t-on, le débiteur, avant le renforcement, a commencé à accumuler les sommes destinées au remboursement. — En second lieu, les contrats de travail. Le salaire fixé en sous ou deniers sera, après le renforcement, payé en une somme de monnaie de compte forte moindre, correspondant approximativement à la même valeur en métaux précieux. Exemple : en une année quelconque, le salaire a été de 12 deniers par jour ; le gros valait alors 12 deniers ; il n'en vaut plus que 10 ; l'ouvrier devrait donc recevoir par jour un gros + 2 deniers ; on décide que son salaire sera désormais abaissé à 10 deniers — grand avantage consenti aux donneurs d'ouvrage : car avant que cette législation fut intervenue ou en dépit d'elle, les salariés, nous le savons, faisaient pression pour maintenir leurs gains au taux normal antérieur.

Voyez en 1333 les plaintes de l'abbé de Cîteaux, chef d'un ordre qui faisait dans ses granges un large emploi de « mercenaires » agricoles : « Nos frais de culture, dit-il, s'élèvent souvent plus haut que la valeur des récoltes : surtout aujourd'hui, depuis que la forte monnaie a commencé à courir ; car il nous faut donner aux valets et ouvriers, en forte monnaie, autant que nous avions coutume de donner en monnaie faible. » A titre de compensation pour les salariés, privés ainsi d'un gain escompté, les ordonnances leur accordaient en général la faculté de résilier l'engagement.

1. [A ces recherches d'Ernst STAMPE — et notamment à son Mémoire de 1930, *Das Zahlkraftrecht in den Königsgesetzen Frankreichs von 1306 bis 1547*, M. Bloch a consacré un beau compte rendu dans les *Annales* en 1934 (t. VI, p. 303), intitulé : *Les Mutations monétaires et les Dettes.*]

Par contre, envers les dettes qui doivent se régler par une longue suite de versements périodiques, parfois par une suite indéfinie (s'il s'agit de rentes perpétuelles), c'est le nominalisme qui triomphe. En période de monnaie forte, elles sont réglées dans le même nombre de livres, sous et deniers qu'elles l'étaient en période de monnaie faible. Car on considère les sommes destinées à ces règlements multiples comme prélevées sur les revenus courants, au jour le jour. Déjà, en 1309, le Parlement refusait d'accepter la plainte de deux personnages qui, ayant reçu du roi un pré du domaine en emphytéose perpétuelle au temps de la monnaie faible, demandaient, après le renforcement, soit la résiliation du contrat, soit l'abaissement du loyer.

Dispositions extrêmement intéressantes. Elles sont intelligentes. Elles sont, en somme, assez équitables. Mais elles semblent surtout inspirées par un souci très net de l'ordre social établi. Qui protègent-elles en effet ? D'abord les emprunteurs à court terme : beaucoup de petites gens, certainement ainsi défendues contre l'usurier ; mais aussi beaucoup de nobles, et le roi même. Les employeurs ensuite, très nettement : car la faculté de résiliation reconnue au salarié risque de demeurer lettre morte si les maîtres s'entendent pour abaisser les salaires après le renforcement. Enfin les rentiers du sol, que favorise le « réalisme » appliqué aux rentes seigneuriales.

Mais il est un fait plus curieux encore. C'est qu'à partir du xvii^e siècle on semble bien avoir renoncé — sauf erreur de ma part — à tout effort pour atténuer ainsi le drame social du renforcement. Désormais, toute dette sera réglée dans la monnaie en cours au moment du paiement — en monnaie forte partant, après un renforcement. Pourquoi ce changement de front ? Serait-ce que, dans un monde plus proche de ce qu'on est convenu d'appeler la mentalité capitaliste, on ait plus résolument embrassé la cause des prêteurs ? On pourrait peut-être invoquer, à l'appui de cette hypothèse, quelques témoignages d'opinion : Daguesseau qui, au début du xviii^e siècle retourne si bien la position ancienne qu'il verrait volontiers, après un affaiblissement menu, le créancier recevoir le droit de se faire payer à l'équivalence de la monnaie forte antérieure ; ou bien dès 1578, le général des monnaies Turquam qui, dressant son plan de stabilisation, le présente comme un moyen d'empêcher que, désormais, le créancier ne soit jamais « frustré. » — Mais, dans l'état actuel des recherches, je manquerais à l'honnêteté si, à cette question pourtant fort grave, je répondais autrement que par un : « Au fond, je ne sais pas ».

CONCLUSION

Cherchons maintenant à résumer nos conclusions. Les mutations nous sont apparues comme nées de motifs multiples. Mais nous avons constaté aussi que le nombre des motifs qui penchaient vers l'affaiblissement était, au total, beaucoup plus considérable. Le renforcement fait figure, très nette, de coup de frein donné dans un mouvement, jugé et devenu réellement excessif. Et jamais, ou presque, la pente n'a pu être tout à fait remontée. Le renforcement laissait la livre plus basse que les derniers affaiblissements ne

l'avaient trouvée. Si bien que, en somme, le problème fondamental est de savoir pourquoi on affaiblissait.

Nous en avons trouvé quatre motifs essentiels : l'ajustement du rapport légal au rapport commercial des métaux précieux — l'ajustement à la dépréciation spontanée de la monnaie — le besoin d'augmenter les moyens de paiement — enfin, les besoins fiscaux du roi. Mais regardons de près : tous ces motifs au bout du compte n'en font qu'un.

Pourquoi les cours commerciaux des métaux variaient-ils à ce point ? Parce que les métaux eux-mêmes étaient rares. — Réserve faite des faits d'ordre technique qui ont permis le cisaillement des monnaies, pourquoi risquait-on perpétuellement d'être envahi par des monnaies faibles ? Parce que, hors du royaume, on avait été conduit, par un des trois autres motifs, à des affaiblissements. — Pourquoi les États étaient-ils perpétuellement obérés ? Parce que l'économie générale, où puisent forcément, par l'impôt et l'emprunt, les gouvernements, ne mettait à leur disposition que des instruments de paiements insuffisants, parce que, aussi, les systèmes ingénieux de perpétuelle anticipation que devaient imaginer les âges postérieurs ne leur permettaient pas encore de régler, par une suite de traites tirées sur l'avenir, leurs difficultés de trésorerie. — Si bien que tout se ramène en somme à la même constatation : une économie d'échanges déjà et de plus en plus développée ne disposant pas des moyens monétaires métalliques suffisants à sa vie, ou des méthodes capables de parer à cette insuffisance : de méthodes autres, du moins, que l'inflation par l'affaiblissement. Ne nous y trompons pas : même l'injection d'argent et d'or américain, bientôt d'ailleurs absorbée par la hausse des prix, ne réussit pas à combler le vide. Au temps de Colbert, tous les pays de l'Europe s'agrippaient désespérément à une petite masse d'or, s'efforçant chacun d'accaparer la plus grande part possible du commun gâteau. Écoutez Colbert lui-même : « N'y ayant qu'une mesme quantité d'argent qui roule dans toute l'Europe et qui est augmentée de temps en temps par celui qui vient des Indes occidentales, il est certain et démonstratif que, s'il n'y a que 150 millions de livres d'argent qui roulent dans le public, on ne peut parvenir à l'augmenter de 20, 30 ou 50 millions qu'en mesme temps on n'oste la même quantité aux États voisins. »

* *

Ces vues sont-elles confirmées par l'arrêt des mutations au XVIII^e siècle ? Épreuve cruciale ; mais pour beaucoup de raisons, je ne puis en dire qu'un mot.

Une coïncidence doit, avant tout, arrêter les regards. En 1726, ce qui commence, ou va commencer, ce n'est pas seulement une période de monnaie stable. C'est aussi — pour près d'un siècle — une période de prix de hausse. D'où il est permis, même sans souscrire aveuglément à la théorie quantitative, de conclure que cette époque a été marquée par une abondance relative de moyens de paiement. C'est cette même aisance, après la pénurie, qui a permis de stabiliser la monnaie métallique.

Mais comment cette aisance a-t-elle été obtenue? Certainement — par suite notamment de l'exploitation des mines du Brésil — la masse métallique s'est accrue. Mais non moins certainement cet accroissement ne suffit pas à expliquer l'euphorie nouvelle. Celle-ci a été due, pour une beaucoup plus large part, au développement du crédit. Assurément la France, jusqu'à la fin du xviii^e siècle, jusqu'à la Caisse d'Escompte de 1776, n'a pas connu le billet de banque. Mais elle a connu, durant tout le siècle, un usage très étendu des divers titres de crédit et notamment de la lettre de change, merveilleux instrument qui, même lorsque le titre ainsi émis par la banque demeure remboursable à vue, permet de multiplier, grâce à une juste application du calcul des probabilités, les instruments de paiement bien au delà de la monnaie métallique qui est censée la garantir ; il est par suite inutile d'avoir une encaisse.

Retarder les paiements ou les remboursements et faire perpétuellement chevaucher ces retards les uns sur les autres — tel fut en somme le grand secret de ce régime capitaliste moderne, dont la définition la plus exacte serait peut-être : « un régime qui mourrait d'un apurement simultané de tous les comptes ». Il nourrit d'un optimisme qui, sans trêve, escompte les profits de l'avenir, son éternel porte-à-faux ; quelque lointaines qu'en aient été les prémices, il ne s'est épanoui qu'au xviii^e siècle — et c'est avec son avènement qu'ont, provisoirement, disparu les fréquentes mutations.

† MARC BLOCH